

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-078

Objet : Marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi d'un marché de Conception Réalisation Attribution

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n° 2023-077 du 23 mars 2023 approuvant le marché de conception réalisation relatif à la construction d'un bâtiment destiné à la formation et dénommé « Saint So formation » dont l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 2 139 660 € HT et autorisant le Président à signer tous les documents relatifs au marché de conception réalisation ;

CONSIDERANT que la consultation décomposée en 3 tranches, lancée en procédure adaptée, le 9 juin 2023, par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Marchéspublics.ain.fr, ainsi que sur les sites MarchésOnline et Usine nouvelle.com, Journal d'Annonces Légales dématérialisé concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi d'un marché de conception réalisation a permis de recevoir cinq propositions dont les candidatures sont recevables et les offres acceptables ;

- DECIDE de confier le marché public concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi d'un marché de Conception Réalisation à la Société ALTEREA à Lyon (69) sur la base de sa décomposition du prix global et forfaitaire d'un montant total de 106 602,50 € HT soit 127 923,00 € TTC et pour une durée prévisionnelle de 30 mois toutes tranches confondues.
- INDIQUE que les prix sont révisables par trimestre.
- DECIDE de signer le marché à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 21 août 2023

Publiée le **29 AOUT 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 21 août 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

